

Procès verbal du Conseil municipal du 1^{er} mars 2004

Présents

Monsieur Jean-Pierre MULLER, Monsieur Jean-François PICAULT, Monsieur Claude MOREAU, Monsieur Alain POIRIER, Monsieur José FORNOS, Madame Jocelyne LOUSSERT, Monsieur Christian FREULON, Monsieur Vincent SNOZZI, Monsieur Philippe URBAIN, Monsieur Dominique MAVIEL, Madame Isabelle PATTIO, Madame Marie-Noëlle LEBOEUF, Madame Geneviève GOMEZ, Monsieur Wilfried Koba, Madame Monique RIBLET, Madame Sophie LAFAGE, Madame Laurence PETITEAU, Monsieur Dominique THIERRY, Madame Claudine MAUGAN, Monsieur Joël CABOT, Monsieur Pierre MAIGNIEL, Madame Micheline DROIT

Excusés

| | |
|----------------------|----------------------------|
| Mr Jean-Paul DABAS | à Mr Jean-Pierre MULLER |
| Melle Natacha DUBOIS | à Mr Jean-François PICAULT |
| Mr Robert AUROS | à Mr Pierre MAIGNIEL |
| Mme Françoise DEMARD | à Mme Claudine MAUGAN |
| Mr Michel BIZET | à Mr Joël CABOT |
| Mme Catherine BAC | à Mr Claude MOREAU |
| Mme Nicole GOBRON | à Mr Alain POIRIER |

Secrétaire de séance : Madame Marie-Noëlle LEBOEUF.

Monsieur MULLER annonce la modification de la procédure d'appel. L'émargement suivra immédiatement celui-ci.

Monsieur MULLER fait appel à un ou plusieurs secrétaires de séance.
Marie-Noëlle LEBOEUF est la seule à se proposer, elle est désignée comme secrétaire.

Monsieur MULLER présente ensuite à l'assemblée le nouveau Directeur Général des Services : Monsieur BOTTE qui a pris ses fonctions le matin même.

I. Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 18 décembre 2003.

Monsieur MULLER propose que soit approuvé le procès verbal de la séance du 18 décembre 2003.

Monsieur THIERRY prend la parole afin d'exprimer le fait que le groupe minoritaire s'abstient car ses membres n'y ont pas assisté et qu'ils ont eu les documents début février.

Monsieur MULLER avance alors une jurisprudence du Conseil d'Etat de 1987 qui stipule que les conseils municipaux sont maîtres de leurs procès verbaux. Quant aux délais, 48H après les conseils municipaux, les enregistrements sur CD sont remis aux groupes minoritaires et tenus à la disposition du public par mode de prêt ou d'achat.

Madame MAUGAN relève le fait que monsieur BIZET était présent mais qu'il n'a pas été mentionné, que l'affichage doit être effectué dans les huit jours et qu'un affichage sauvage s'installe à MAGNY. Elle souhaite connaître la date d'affichage.

Suite du Procès verbal du Conseil municipal du 1^{er} mars 2004, page 2

Monsieur MULLER répond que l'affichage sur les panneaux n'a pas tenu longtemps que des panneaux vont être mis en place qui différencieront l'affichage associatif, d'opinion et d'élection.

Monsieur MAIGNIEL exprime sa satisfaction de constater que les propos exprimés ont été intégralement rédigés. Ainsi, concernant son intervention à propos de Monsieur HUIBAN, il demande à ce que ses termes soient repris ("fort caractère et servir les intérêts de la ville").

Madame MAUGAN reprend la parole afin de réitérer sa précédente question relative à la date prévue pour l'affichage.

Une réponse précise ne peut être apportée par Monsieur MULLER au regard des aléas du fonctionnement exposés plus haut.

Vote :

POUR : 22

ABSTENTIONS : 7 (MM. THIERRY, MAIGNIEL, CABOT, Mme MAUGAN, Mr BIZET (pouvoir), Mr AUROS (pouvoir), et Mme DEMARD (pouvoir).

II. Débat sur les orientations budgétaires 2004

Monsieur MULLER présente la démarche dans laquelle il propose que s'inscrivent les orientations budgétaires 2004.

Il propose de préparer le budget 2004 à charge et à décharge à partir de celui de 2003.

Vingt points sont énumérés :

► Les Taxes

Maintien des différents taux des quatre taxes. Ainsi, les impôts locaux ne seront pas augmentés,

► Les Tarifs

Variation et maintien de certains tarifs comme par exemple ceux des salles louées ne changeront pas.

Monsieur MAIGNIEL demande à quel moment seront donnés les nouveaux tarifs.

Monsieur MULLER propose que cela soit fait dans environ trois semaines.

► Le TRASERR

Monsieur MULLER regrette que les opérations 2003 n'aient pas été respectées en raison du fait que le projet n'était pas « mûr ». Les travaux du boulevard Dailly sont reportés à cette année. Les objectifs portant sur une meilleure fluidité, le stationnement, la sécurité ...

► Le réseau routier

Chaque conseiller général a pouvoir d'améliorer le réseau routier. 75 000 € seront dépensés dans ce sens.

Suite du Procès verbal du Conseil municipal du 1^{er} mars 2004, page 3

► L'aménagement paysager

Monsieur MULLER informe que les 20 et 21 février 2004 le nouveau rond point a été saccagé. D'autre part la ville a financé l'éclairage dont une partie a été subventionnée par le Conseil Général.

► Acquisition de terrains

Une somme est prévue pour l'achat des terrains inhérents à la construction du lycée.

► Séjours vacances

Poursuite du développement des offres relatives aux séjours de vacances. Les objectifs 2003 ayant été atteints et dépassés avec l'offre des vacances au printemps.

► Achats mobiliers

Les écoles ont été pourvues d'équipements informatiques. En 2004 la mise en réseau sera faite grâce au concours du Conseil Général : cette opération est totalement gratuite pour la commune.

► Culture

Au regard des résultats très concluants, la politique culturelle va être pérennisée.

► Patrimoine

La structure multi accueil a été finalisée comme prévu, 2004 verra de nouveaux locaux qui seront mis à disposition du relais assistantes maternelles.

► Travaux

150 000 € ont été dépensés pour la maintenance et/ou réhabilitation des locaux communaux. Poursuite de la sécurisation de ces derniers dont le coût est modéré grâce à l'intervention de l'association d'insertion.

► Formation

Poursuite de la formation du personnel communal de façon ciblée.

► Sport

- Création d'une école de danse.
- Réhabilitation de la salle d'arts martiaux.
- Disparition des anciennes tribunes du parc des sports.

► Economie

L'aménagement de la ZAE de la Demi Lune va apporter l'offre de dizaines d'emplois suite à l'installation de nouvelles entreprises.

► ANPE

Une permanence de l'ANPE va être mise en place.

► Aménagement des espaces de jeux pour les enfants

Malgré une politique volontariste, l'installation des jeux n'a pas été faite... « Nous y revenons ».

Suite du Procès verbal du Conseil municipal du 1^{er} mars 2004, page 4

Opérations spécifiques 2004

Plan « propreté, sécurité, respect »

Une information et des mesures de sensibilisation seront proposées dans le cadre des commissions.

Monsieur MULLER décrit ce plan :

► Propreté

- Des « canisettes » verticales et horizontales vont constituer les espaces pour les chiens. « Nous en reparlerons ensemble, nous ne pouvons pas nous tromper.. »
- Des poubelles seront installées
- Achat de matériel spécifique : deux aspirateurs « gloutons »
- Renforcement du nettoyage
- Une information sera effectuée auprès de la population. Le non respect des consignes entraînera des sanctions.
- Amener les commerçants à être partenaires de cette opération.

► Sécurité

- Le traçage va être refait,
- La signalétique verticale sera mise aux normes. Le Maire remercie le lieutenant Pitor, responsable des Pompiers qui a particulièrement aidé la ville dans ce domaine.
- Une signalétique en interne sera posée,
- La police municipale va être renforcée par l'embauche d'un vacataire.
- La Rosière va être sous surveillance vidéo, les nomades ne pourront plus s'y installer. Seront créées 70 places de parking ainsi qu'un espace paysager pour les familles. Des jeux urbains seront mis en place après consultation des jeunes. Un plan d'eau va y être intégré et le lavoir sera réhabilité. L'ensemble du site sera pris en compte.
- La police municipale aura un matériel adapté qui permettra une plus grande mobilité.

► Le Contrat régional comprendra plusieurs phases dont la première consiste à la création d'une bibliothèque médiathèque

► L'opération équipement va donner naissance à deux terrains multisports : un qui va se situer entre le gymnase et le terrain de tennis, l'autre à l'ancienne caserne des pompiers. 45% du coût sera pris en charge par des subventions.

Suite du Procès verbal du Conseil municipal du 1^{er} mars 2004, page 5

Pour information, le gymnase a été la proie de vandales. Un début d'incendie s'en est suivi. Sur instruction des pompiers, le gymnase a été fermé.

Une décontamination est nécessaire aux dires des professionnels. Seul l'aval de la commission de sécurité permettra sa réouverture.

« Je salue le civisme des voisins qui ont fait rapidement appel aux pompiers... Je remercie également les employés municipaux :

Nous portons plainte.

Nous réouvrons le plus rapidement possible, dans environ trois semaines. »

Monsieur MULLER évoque les solutions de remplacement pour les utilisateurs : Le club de judo pourrait utiliser la salle des fêtes mais il n'a pas d'idée pour le club de basket.

Il précise que la commission de sécurité est passée lundi.

Monsieur MAIGNIEL demande quelle est l'appréciation de Monsieur MULLER et si l'expert a fait un devis.

Monsieur MULLER précise le fait que messieurs JOUBIN et KRUGER sont venus avant l'expertise définitive et ont autorisé le changement des portes.

Monsieur MAIGNIEL propose de procéder au changement des tatamis afin d'activer les choses.

Monsieur MULLER exprime que seul l'expert peut le déterminer.

Monsieur THIERRY informe que des subventions ont permis un achat de matériel dans le cadre de l'USCM.

► Ecole : jeux

Le toboggan de l'école maternelle du centre a été enlevé. Monsieur MULLER distribue un document représentant des photos de toboggan de remplacement.

► Opération élagage

C'est une grande opération, la somme sera arrêtée après avoir pris connaissance du devis.

► Aménagement du parc de la ville

► Aménagement du parking de la ville

► Aménagement de l'accueil du public au rez de chaussée de l'hôtel de ville : la ville bénéficiera de 84 000 € de subvention.

► Réhabilitation des logements de fonction. Il s'agit, entre autres, du logement de fonction de BLAMECOURT.

Monsieur MAIGNIEL s'exprime au nom de Futur Magny et du groupe Agir pour Magny.

Dans un souci d'être précis, il est reporté, ci-après, le texte exact remis par Monsieur MAIGNIEL à la secrétaire de séance à la fin du Conseil Municipal.

« Pour une bonne préparation des orientations budgétaires nous devrions connaître la situation financière du PAE sur l'exercice 2003 jusqu'au 30 janvier 2004.

Suite du Procès verbal du Conseil municipal du 1^{er} mars 2004, page 6

Même observation sur le budget ville et assainissement. L'état des bases d'imposition est-il connu ? Nous aurions souhaité connaître la situation arrêtée, des travaux, l'état d'avancement du schéma directeur d'assainissement.

Nous vous demandons :

- ▶ *La liste du personnel avec définition des tâches*
- ▶ *Bilan de fonctionnement du Centre de Loisirs*
- ▶ *Bilan du restaurant scolaire année 2003*
- ▶ *Bilan de fonctionnement de la crèche (les souris vertes du 1/11/03 au 28/02/04)*
- ▶ *Bilan de fonctionnement RPA et du restaurant*
- ▶ *Etat des crédits reportés sur 2004 (dépenses / recettes)*

En dépit de ces inconnues financières, nous vous soumettons les orientations suivantes :

Limitation des dépenses du personnel et de gestion courante (fêtes et cérémonies, réceptions) pour plus de travaux et d'aide aux associations et moins d'emprunts.

Travaux

- ▶ *Entretien de la voirie et trottoirs, signalisation verticale, aménagement de la voie prolongeant la rue du Val vers Vernouval.*
- ▶ *Reprise du programme enfouissement des lignes (EDF - PTT) donc arrêt des nouvelles implantations aériennes, telle que la rue Octave Toussaint...*
- ▶ *Réfection du réseau assainissement - suppression des canalisations plomb*
- ▶ *Négociation d'acquisition à l'OPHLM puis réalisation d'un parking rue de la Libération, plus celui de la Rosière.*
- ▶ *Rénovation du gymnase - foyer des anciens (DGE 2003) Salle des fêtes.*
- ▶ *Rénovation de l'éclairage public avec recherche de matériel performant plus économique.*
- ▶ *Effort d'entretien des bâtiments communaux dont les écoles : sol, cours de primaire centre.*
- ▶ *Poursuite de l'étude d'aménagement de la Rosière*

Concernant plus particulièrement BLAMECOURT

- ▶ *Préparer l'assainissement de la rue Maigniel (écoles) et chemin des vignes*
- ▶ *Terminer l'enfouissement des lignes rue Guesnier et rond point*
- ▶ *Réaliser l'éclairage public rue des Coteaux*
- ▶ *Améliorer le rond-point à l'entrée de ville rue Maigniel*
- ▶ *Fermer définitivement la décharge de BLAMECOURT*
- ▶ *Remise en état et peinture des logements de fonction et d'une classe.*

Suite du Procès verbal du Conseil municipal du 1^{er} mars 2004, page 7

Actions diverses

- ▶ *Accord pour acquisition ex-caserne des pompiers*
- ▶ *Effort d'entretien de l'Eglise (conformité)*
- ▶ *Extension PAE, étude de faisabilité à lancer*
- ▶ *Création d'un parking poids lourds*
- ▶ *Relouer nos ateliers et bureaux relais, Impasse de l'Aubette*
- ▶ *Fleurir les entrées de ville demi-lune, route de Vernon, rue de Rouen*
- ▶ *Conclure l'acquisition du terrain pour lycée et ses équipements sportifs*
- ▶ *Aménagement de la gare routière*
- ▶ *Portage de repas à domicile (recensement si besoin)*
- ▶ *Prendre décision quant au devenir de l'hôtel de Brière, la sécurité de ses abords n'est plus assurée.*
- ▶ *Consultations à lancer pour la piscine intercommunale*
- ▶ *Mise en place du PPRI (déversoir d'orage - Rosière)*
- ▶ *Créer un columbarium et effectuer des plantations au cimetière*
- ▶ *Soutien financier aux associations et aide logistique, encouragement au bénévolat*
- ▶ *Maintien des tarifs des prestations de service*

Concernant ARTHIEUL

- ▶ *Terminer l'enfouissement des lignes et réfection rue du bois pierre*
- ▶ *Trottoirs à créer*
- ▶ *Assainissement de Vélannes*

Contrairement à vos dires, une nouvelle fois vous constaterez que nous formulons des propositions dans l'intérêt général des Magnytois. »

Le débat est ouvert :

Réponses à quelques formulations énoncées par monsieur MAIGNIEL et issues du texte ci-dessus :

- Le logement des instituteurs n'a pas été refait, il n'est pas possible d'entreprendre des travaux tant que le locataire n'aura pas déménagé (monsieur MULLER)
- La réfection des peintures des classes de l'école de Blamécourt est en attente de la décision du Rectorat concernant le maintien de cette dernière (monsieur SNOZZI)
- L'enfouissement des lignes de Blamécourt reste à faire
- Toutes les routes sont abîmées et il y a beaucoup à faire (monsieur MULLER)
- Une étude de faisabilité est effectuée concernant l'implantation d'un columbarium.

Nous cherchons des solutions.

Monsieur MAIGNIEL s'inquiète sur le devenir de l'école de Blamécourt.

Monsieur SNOZZI explique qu'une concertation avec les parents d'élèves et les enseignants a eu lieu au mois de janvier 2004. Il en ressort que pour 2005, une classe pourrait être maintenue à Blamécourt, les autres élèves seraient orientés vers ARTHIEUL.

Suite du Procès verbal du Conseil municipal du 1^{er} mars 2004, page 8

Monsieur MAIGNIEL suggère que la Mairie pourrait user d'une influence pour freiner les dérogations.

Monsieur MULLER exprime sa volonté première de garder ouvertes toutes les écoles mais que les parents d'élèves et les enseignants en ont décidé autrement.

Monsieur MAIGNIEL demande à ce que le point soit fait sur la situation financière.

Monsieur MULLER répond qu'elle sera faite lors du prochain Conseil Municipal (il montre un document élaboré par monsieur Freulon afin de confirmer que le travail a été réalisé).

Monsieur MAIGNIEL demande qu'un calendrier soit élaboré.

Le Conseil prend acte du débat d'orientations budgétaires

II. Demande de subvention P.N.R - Aménagement paysager Rond point de la Libération

Coût de l'aménagement paysager : 3000 euros ; La subvention du Parc Naturel Régional du Vexin se monte à 70% du montant.

Monsieur URBAIN précise, bien que le P.N.R ne subventionne pas l'achat des fleurs, ce dernier ayant été pris en compte pour « je jardine ma ville », il espère qu'il en sera de même pour cet aménagement.

Monsieur MAIGNIEL exprime le fait qu'il aurait souhaité voir un semblant de projet lors des trois commissions auxquelles il a assisté.

Comme le dossier est vide, son groupe ne votera pas.

Monsieur MULLER ne comprend pas la demande de monsieur MAIGNIEL. La citation des différentes fleurs et plantes aurait elle pu enrichir réellement le dossier ? De plus, il est demandé une demande de subvention. La partie technique appartient à monsieur URBAIN à qui il fait confiance.

Malgré l'insistance de madame MAUGAN relative à ce dossier qu'elle considère vide, le vote a lieu.

Vote :

POUR : 22

CONTRE : 7 (MM. THIERRY, MAIGNIEL, CABOT, AUROS, BIZET, Mmes DEMARD, MAUGAN).

III. Modification au tableau des effectifs du centre de loisirs.

Madame MAUGAN demande une explication des chiffres énoncés et si cela a un impact financier.

Monsieur PICAULT explique qu'il s'agit de la titularisation de certains contractuels et que cela n'a aucune incidence financière.

Monsieur MULLER renchérit en exprimant qu'il combat la précarité.

Vote :

POUR : 29

Suite du Procès verbal du Conseil municipal du 1^{er} mars 2004, page 9

IV. Modifications au tableau des effectifs des services administratifs.

Monsieur THIERRY demande s'il y a un impact financier.

Monsieur PICAULT répond par la négative.

Madame MAUGAN : « pourquoi la police municipale nécessite-t-elle un secrétariat ? »

Monsieur SNOZZI explique qu'un titulaire est parti et qu'un secrétaire déchargera des tâches administratives les policiers municipaux qui seront beaucoup plus sur le terrain.

Le droit de réserve des fonctionnaires et le fait que ceux-ci sont soumis à des règles de déontologie sont des rappels effectués par monsieur SNOZZI suite à l'expression de madame MAUGAN inquiète face à la confidentialité dont le nouveau secrétaire devra faire face.

Vote

POUR : 29

V. Modifications au tableau des effectifs de la police municipale.

Création d'un poste de policier municipal contractuel.

Monsieur MAIGNIEL demande à quelle date celui-ci sera recruté.

Monsieur MULLER précise que cela se fait immédiatement et que ce policier n'aura pas les mêmes prérogatives qu'un titulaire. Cela étant consécutif à sa formation.

A la question sur la rémunération, monsieur PICAULT répond que ce salarié coûtera 20000 € à l'année.

Vote :

POUR : 29

VI. Participation des familles aux séjours hiver-printemps-été

Monsieur CABOT demande quel sera l'impact financier en 2004 par rapport à 2003.

Madame LOUSSERT répond qu'il sera identique.

Monsieur MULLER précise que la baisse d'effectifs a été également ressentie par divers organismes.

| | MOUTHE | LES ARCS | LES TERRASSES ET VAL EN PRE |
|--------------------------------|-----------|-----------|--------------------------------|
| Quotients A – B – C | 213,00 €. | 235,50 €. | 144,54 €. |
| Quotients D – E | 355,00 €. | 392,50 €. | 240,90 €. |
| Quotients F – G | 461,50 €. | 510,25 €. | 313,17 €. |
| Quotients H – I – J | 568,00 €. | 628,00 €. | 385,44 €. |
| Extra-muros | 710,00 €. | 785,00 €. | 481,80 €. |
| Coût/séjour | 710,00 €. | 785,00 €. | 481,80 €. |

Vote :

POUR : 29

Suite du Procès verbal du Conseil municipal du 1^{er} mars 2004, page 10

VII. Mission de maîtrise d'œuvre « parking paysager de la Rosière »

Monsieur PICAULT propose de confier le projet au bureau d'études ZURBAINE pour un coût prévisionnel de l'opération de 95633 euros HT et un montant d'honoraires de 9050,34 € HT.

Monsieur MAIGNIEL annonce que les dépenses ne sont pas conformes à ce qui avait été promis. « Nous sommes pour le projet mais nous voulions un autre avis »

Monsieur PICAULT rétorque « ce n'est pas un projet »

Monsieur MAIGNIEL : « on pourrait avoir deux avis »

Monsieur MULLER intervient et rappelle que le Docteur Boisnault avait dit qu'il fallait attendre le temps que ça mûrisse. « Aujourd'hui, vous n'appréciez pas le travail de ce cabinet. ».

Monsieur MULLER demande a ce qu'il trouve un autre bureau d'étude qui fasse un devis gratuitement, une autre solution consisterait à faire un concours. Il y aurait donc un coût supplémentaire. Quelle est la solution ?

Après des échanges autour de la forme et du fond du dossier, monsieur MULLER conclut : « faites nous des propositions. Monsieur LAAGE reviendra. »

Vote :

POUR : 22

CONTRE : 7 (MM. THIERRY, MAIGNIEL, CABOT, AUROS, BIZET, Mmes DEMARD, MAUGAN).

VIII. Aménagement du boulevard DAILLY

Monsieur PICAULT propose de confier au Cabinet HORTESIE le réaménagement du bd DAILLY.

Montant des honoraires : 11800 euros HT

Monsieur MAIGNIEL exprime son désaccord de prendre une tierce personne pour cette opération.

Monsieur PICAULT précise que cette opération s'inscrit dans le cadre d'un réaménagement et de l'urbanisme.

Monsieur MULLER ajoute que le boulevard Dailly n'est pas le seul à être dans un tel état, de nombreux courriers dénoncent, à juste titre, le mauvais état de diverses rues.

Si le boulevard Dailly a été choisi c'est suite au fait que monsieur DEVRAY l'aurait considéré comme prioritaire. D'innombrables travaux sont nécessaires, seul un avis technique peut faire aboutir une telle opération. Aujourd'hui rien n'est encore décidé.

Madame MAUGAN : « nous n'avons pas vu de contrat dans le dossier. Vous refusez les bonnes procédures. »

Monsieur MULLER met aux voix le contrat de maîtrise d'œuvre.

Vote :

POUR : 22

CONTRE : 7 (MM. THIERRY, MAIGNIEL, CABOT, AUROS, BIZET, Mmes DEMARD, MAUGAN).

IX. Mission d'urbaniste conseil

Monsieur PICAULT propose de confier au cabinet HORTESIE la mission d'assistance sur les dossiers et projets de constructions, lotissements, divisions, permis de construire, assistance d'équipements et d'infrastructures ainsi que le conseil en mairie auprès du public.

Montant des honoraires pour deux demi-journées mensuelles : 480 euros HT.

Monsieur MAIGNIEL annonce que la DDE peut tenir lieu de conseil et est un service public.

Monsieur CABOT ajoute qu'il existe une commission « planification municipale ».

Monsieur PICAULT répond que la DDE n'est pas en capacité d'assurer ce service.

Monsieur MULLER précise que la commission est consultative, il sollicite l'avis du conseil.

Vote :

POUR : 22

CONTRE : 7

X-XI-XII-XIII- Vente de terrains P.A.E

Monsieur PICAULT demande au Conseil son accord pour conclure plusieurs ventes intéressant les activités économiques.

- Parcelle cadastrée section AD n°28 à la SCI Véronique avec possibilité de se substituer la Société Générale pour les opérations de crédit bail l'immobilier, la promesse de vente ayant été conclue le 30 avril 2003. Vente pour un prix de 15.24 € HT le m².

- Parcelle cadastrée section AD n° 2 à la métallerie Popelin pour un prix de 13,72 euros HT le m²

- Parcelles cadastrées section AC n° 12 & 11 à la société Buro+ pour le prix de 12,50 euros HT le m²

- Parcelle cadastrée section AD n° 27 à madame ASSEZ « Auberge de Cléry » au prix de 15,24 le m².

Monsieur MAIGNIEL intervient et annonce que l'administration a assoupli les règles puisqu'il est possible de construire avant d'être propriétaire.

Monsieur PICAULT répond que c'est un crédit bail.

Vote pour ces ventes conclues sur la base de la valeur estimée par le service des Domaines :

POUR : 29

XIV- Location de locaux « Ateliers relais »

Monsieur PICAULT propose de louer un atelier relais à l'association Union Jeep pour un montant de loyer de 380 euros.

Monsieur THIERRY demande s'il y a un projet de bail et que va devenir la partie non louée.

Monsieur PICAULT annonce qu'il y aura d'autres entreprises.

Vote :

POUR : 29

XV- Demande de permis de construire.

Monsieur MULLER expose qu'il s'agit de la réalisation de deux terrains multisports sur la commune.

Il précise que ce point est donné pour information. Le Maire n'est pas obligé de les soumettre au Conseil municipal. Il n'y aura donc pas de délibération.

XVI- Demande de subvention « terrains multisports ».

Monsieur PICAULT propose de solliciter une subvention auprès du Conseil Général.

Taux de la subvention : 40%

Montant : 23 287,50 euros HT sur un coût de 61 050 euros HT.

Monsieur MULLER fait circuler le document technique du projet et soumet la demande de subvention au vote

Vote :

POUR : 29

XVII- Contrats de cession du droit d'exploitation d'un spectacle

Monsieur POIRIER propose de ratifier les contrats de cession pour différents spectacles

- Abel & Gordon (convention avec le théâtre de Cristal).
- Saint Quentin Gospel (coût 1 000,00 €.)
- Loki, trompeur des dieux (coût 3 000,00 €.)
- Orange Street (coût 2 265,00 €.)
- The Elements (coût 791,25 €.).

Vote :

POUR : 22

CONTRE : 5 (Mmes MAUGAN, DEMARD, MM. MAIGNIEL, AUROS, BIZET)

ABSTENTION : 2 (MM. CABOT, THIERRY).

XVIII- XIX Tarif spectacle « Loki trompeur des dieux » - « Orange street »

Monsieur POIRIER demande de ratifier le prix des places pour ces spectacles

- Prix des places : 5 et 8 euros pour «Loki trompeur des dieux»

Vote :

POUR : 22

CONTRE : 7 (MM. THIERRY, MAIGNIEL, CABOT, AUROS, BIZET, Mmes DEMARD, MAUGAN).

Suite du Procès verbal du Conseil municipal du 1^{er} mars 2004, page 13

- Prix des places : 10 euros pour «Orange Street»

Vote :

POUR : 29

XX- Convention chantier d'insertion permanent

Monsieur PICAULT propose de conclure une convention d'un an avec l'association Triangle pour la mise en place d'un chantier permanent. Le montant prévisionnel est de 46 000 euros, le coût définitif étant fonction des réalisations effectuées.

Monsieur MAIGNIEL dit que le vote de la minorité sera favorable en observant cependant que cela représente le coût de deux emplois des services techniques.

Vote :

POUR : 29

XXI- Subventions 2004 aux établissements publics

Avant le vote du budget primitif, Monsieur FREULON propose d'attribuer les subventions au CCAS et à la Caisse des Ecoles afin de leur permettre de fonctionner.

Il propose ainsi d'affecter les montants suivants

Caisse des écoles : 70000 euros

Centre Communal d'Action Sociale : 70 000 euros.

Vote :

POUR : 29

XXII- Création d'une brigade anti-tags

Monsieur PICAULT propose de créer au sein des services techniques une brigade anti-tags composée de deux personnes. Cette brigade aura pour rôle d'assurer le nettoyage des tags sur l'ensemble des bâtiments de la ville.

Monsieur MAIGNIEL ne voit pas l'utilité de créer cette brigade.

Monsieur MULLER lui répond que les tags sont déjà nettoyés depuis quelques mois et que la création officielle d'un tel service permet l'obtention des subventions de la part du Conseil Général.

XXIII - Modification du règlement intérieur

Monsieur MULLER fait une proposition de modification du règlement intérieur concernant l'expression de la minorité au sein du bulletin municipal "Les groupes politiques disposeront d'un droit d'expression dans le bulletin municipal, sous la forme d'un tiers de page format A4, le texte étant en caractères 12 minimum".

Monsieur THIERRY désapprouve le procédé puisque la commission chargée du règlement intérieur ne s'est pas tenue.

Monsieur MULLER met aux voix sa proposition.

Vote :

POUR : 22(MM. THIERRY, MAIGNIEL, CABOT, AUROS, BIZET, Mmes DEMARD, MAUGAN).

CONTRE : 7

XXIV - Questions diverses

Monsieur le Maire fait appel à l'ensemble du Conseil Municipal pour la tenue des bureaux de vote les 21 et 28 mars.

Le Secrétaire
M-N. LEBOEUF

Le Maire
JP. MULLER